



INET

LA FORMATION DES ÉLÈVES ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX

INSTITUT NATIONAL
DES ÉTUDES TERRITORIALES



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

DEVENIR ADMINISTRATEUR TERRITORIAL C'EST :

- › être lauréat d'un concours de haut niveau,
- › intégrer la grande école de la fonction publique territoriale,
- › bénéficier d'une formation d'excellence,
- › agir pour l'intérêt général,
- › travailler aux côtés des élus pour les usagers,
- › être un acteur clé du service public local.

L'Institut national des études territoriales a en charge la formation tout au long de la carrière des cadres de direction des grandes collectivités territoriales (villes de plus de 40 000 habitants, établissements publics de coopération intercommunale, départements et régions). L'INET accueille chaque année les lauréats du concours d'administrateur territorial pour une formation de 18 mois et les prépare à intégrer les équipes de direction des collectivités territoriales.

APRÈS LA RÉUSSITE AU CONCOURS, 18 MOIS DE FORMATION POUR DEVENIR CADRE SUPÉRIEUR D'UNE COLLECTIVITÉ ET...

... DIRIGER DES ÉQUIPES

- › Piloter, animer, décider au sein de son équipe.
- › Impulser la modernisation des services par le développement d'outils de gestion et de management : ressources humaines, gestion financière, systèmes d'information, pilotage, évaluation, gestion de projet...
- › Garantir la qualité du service public rendu par les collectivités.

... CONTRIBUER À LA CONDUITE DE L'ACTION PUBLIQUE LOCALE

- › Participer à l'élaboration des politiques publiques locales et, aux côtés des élus, être force de proposition et d'aide à la décision.
- › Comprendre, anticiper et intégrer les transformations du paysage institutionnel et territorial qu'entraînent la décentralisation, l'intercommunalité, le développement durable, la contractualisation des politiques publiques, l'Europe, les demandes citoyennes...
- › Être en capacité de négocier, de monter des partenariats, de piloter des projets associant des acteurs multiples : services de l'État, partenaires sociaux, acteurs de la société civile (associations, entreprises).
- › Renforcer la légitimité de l'action publique en tenant compte des besoins exprimés par les citoyens dans le cadre de démarches de concertation et de proximité.
- › Inscrire les projets dans la durée, au regard des grands enjeux que constituent le développement durable, la cohésion sociale, l'emploi.

... CONSTRUIRE UNE CARRIÈRE PÉRENNE, DIVERSIFIÉE ET ÉVOLUTIVE

- › À travers l'exercice de métiers et de responsabilités différents, passer de fonctions orientées "support" (ressources humaines, finances...) à des missions opérationnelles (aménagement du territoire, social, éducation, culture...), d'une direction thématique à une direction générale, évoluer de l'expertise à l'encadrement, de missions spécialisées à des missions transversales.
- › Construire son projet de mobilité, d'une collectivité à une autre, voire d'une fonction publique à une autre.
- › S'affirmer, au fil des expériences, comme cadre supérieur apte à prendre, aux côtés des élus et sous leur direction, la place qui incombe à un administrateur dans la conduite de l'action publique.
- › Assurer la relève des équipes de direction de demain.

LES ENJEUX DE LA FORMATION

- › Maîtriser la gestion des ressources (humaines, financières, logistiques et informatiques) en vue d'optimiser la production de services aux citoyens dans le cadre des missions imparties aux collectivités territoriales et établissements publics locaux.
- › Produire, à l'attention des élus, les synthèses nécessaires à la prise de décision, au suivi des actions et garantissant la sécurité juridique des actes des collectivités territoriales.
- › Développer les compétences des équipes, organiser et nouer les coopérations, dans le respect de chacun et dans un souci d'efficacité du service public.
- › Contribuer à l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation et la promotion des orientations stratégiques de la collectivité territoriale.
- › Assumer des responsabilités d'envergure.

ENTRE APPORTS THÉORIQUES ET MISSIONS EN COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

La formation des élèves administrateurs à l'INET est assurée essentiellement par des cadres supérieurs de collectivités, des consultants, des élus locaux ou nationaux, des professeurs d'université et des experts.

Cette formation, fondée sur un dispositif d'alternance entre apports théoriques et missions en collectivités territoriales, est construite sur deux axes :

- › Acquisition et perfectionnement des fondamentaux de gestion et de management (environnement juridique de l'action publique, finances, gestion des ressources humaines,

conduite de projet, gestion des équipes, stratégies de négociation).

- › Développement des compétences liées à l'élaboration, la conduite et l'évaluation des politiques publiques :
 - études de terrain sur la conduite de l'action publique locale,
 - séminaires sur la mise en place des politiques publiques (enjeux, stratégies d'acteurs, évaluation).Le principe d'alternance constitue un des fondements et une des forces de cette formation. Cinq périodes de stages avec une progression pédagogique alternent avec des apports d'outils de méthodologie et d'analyse.



UNE FORMATION DE TERRAIN INDIVIDUALISÉE POUR CONSTRUIRE SON PROJET PROFESSIONNEL



UN PARCOURS DIFFÉRENCIÉ

Avec l'équipe pédagogique, l'élève définit son projet professionnel et co-construit son parcours de formation à travers :

- › le choix de formations spécialisées au sein de l'offre de formation continue de l'INET,
- › le choix du lieu de réalisation de certains stages,
- › des entretiens individuels avec les responsables de promotion,
- › un accompagnement psycho-professionnel permettant de mieux construire son projet professionnel,
- › une formation à la stratégie de recherche d'emploi et aux techniques d'entretien de recrutement,
- › une offre optionnelle en fin de parcours pour l'aide à la prise de fonction.

De plus, l'élève est suivi tout au long de sa formation par un conseil de professionnalisation.

Quatre rencontres avec ce conseil, à des étapes clés du parcours apportent à l'élève appui et conseil, de l'élaboration de son parcours individuel de formation jusqu'à sa recherche d'emploi. Chaque élève bénéficie de conseils personnalisés sur le contenu de ses stages et l'orientation de sa stratégie de recherche d'emploi au regard de son parcours et de ses objectifs professionnels.

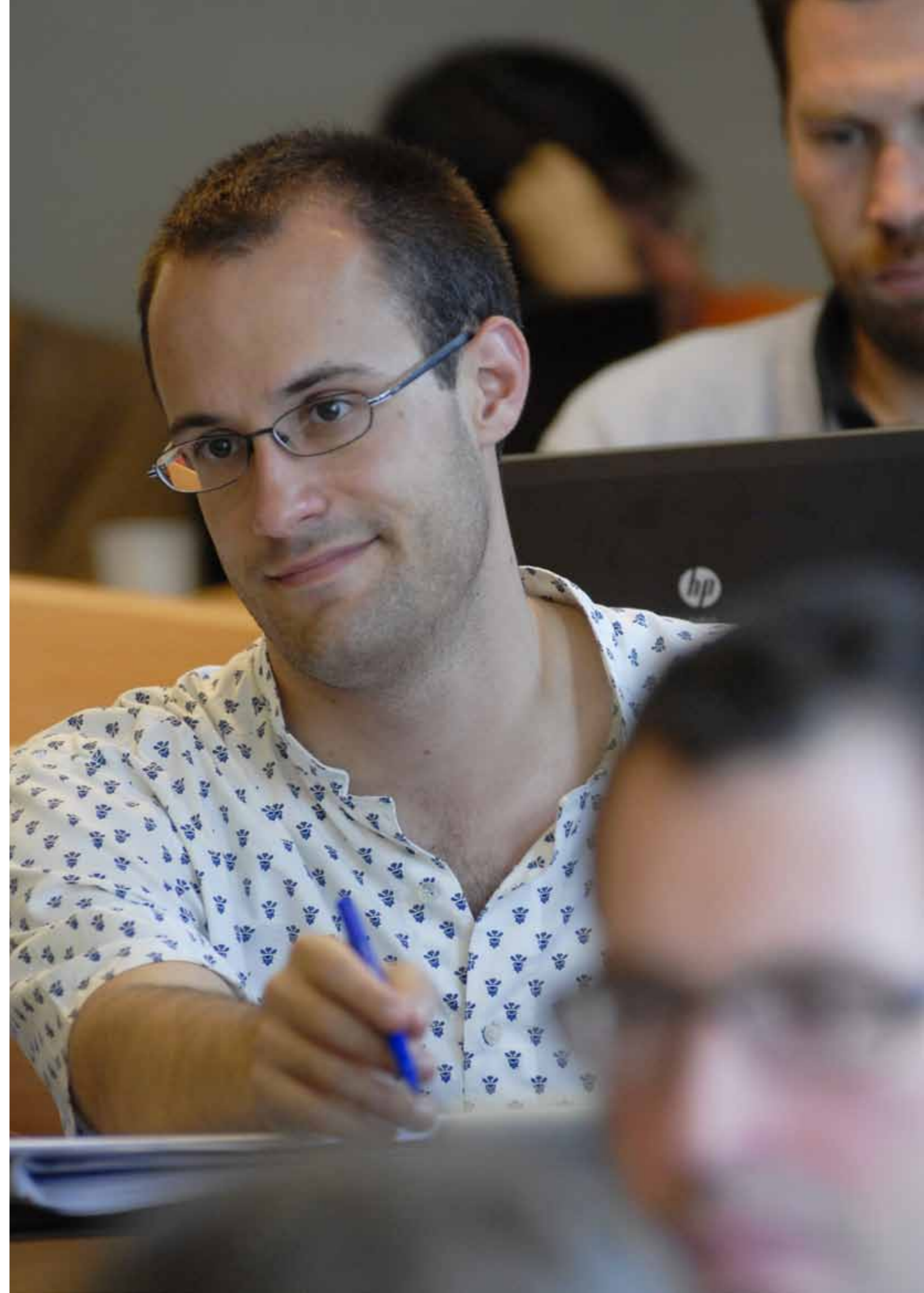
L'INET mobilise également son réseau pour favoriser la rencontre entre les élèves et leurs futurs employeurs (Entretiens territoriaux de Strasbourg, rencontres thématiques, congrès des associations professionnelles, partenariat avec l'Association des administrateurs territoriaux de France...).

LA VIE DE LA PROMOTION D'ÉLÈVES

La promotion vit au rythme d'actions et de rencontres, assurant la cohésion du groupe et l'émergence d'une identité collective forte :

- › La constitution de groupes de travail : par exemple communication, égalité des chances, baptême et politiques publiques.
- › Le baptême : cet événement est un moment fort qui officialise le nom de la promotion.

- › Les Entretiens territoriaux de Strasbourg : les ETS réunissent chaque année plus de 1 500 cadres supérieurs des collectivités territoriales. Pour les élèves, cette manifestation est une opportunité de construire leur propre réseau et de rencontrer d'éventuels recruteurs.



UNE FORMATION EN 3 ÉTAPES

01. INTÉGRATION MAI / AOÛT (ANNÉE N)

OBJECTIFS :

- › réaliser une étude de terrain sur un territoire,
- › élaborer son parcours individuel de formation,
- › appréhender le fonctionnement des collectivités territoriales,
- › s'approprier les fondamentaux de gestion et de management des ressources (humaines, financières, logistiques),
- › prendre conscience des enjeux de l'action publique locale, de son organisation et de ses acteurs.

02. PROFESSIONNALISATION SEPTEMBRE (ANNÉE N) / JUILLET (ANNÉE N+1)

OBJECTIFS :

- › conduire et évaluer des politiques publiques, y compris dans leur dimension européenne,
- › développer une approche interinstitutionnelle de l'action publique,
- › maîtriser les fondamentaux de gestion et de management,
- › piloter des projets,
- › s'affirmer comme cadre supérieur dans des missions et projets divers,
- › développer un projet professionnel dans la perspective de la recherche d'emploi, de son organisation et de ses acteurs.

03. SPÉCIALISATION AOÛT / OCTOBRE (ANNÉE N+1)

OBJECTIFS :

- › renforcer ses capacités managériales,
- › valoriser ses compétences et expériences en vue d'un recrutement,
- › développer les compétences spécifiques que nécessite le poste visé.

LE STAGE D'OBSERVATION (JUIN / JUILLET N)

Ce stage en collectivité d'une durée de 4 semaines en début de formation vise deux objectifs :

- › appréhender, au sein d'une direction générale, les enjeux spécifiques de la collectivité, son organisation générale, son fonctionnement interne et son interaction avec l'environnement institutionnel (3 semaines de découverte au quotidien auprès d'un directeur général des services),
- › mieux connaître l'activité des agents des services publics de proximité ; profil des agents, organisation, compétences requises, type de réponses apportées à l'usager, (1 semaine sur un poste d'agent de catégorie C au sein de la collectivité).

LE STAGE THÉMATIQUE (SEPTEMBRE / OCTOBRE N)

Ce stage en collectivité, éventuellement en préfecture ou dans un service de l'État, d'une durée de 6 semaines a pour objectif une mission d'analyse d'une politique publique dans sa dimension partenariale ou d'une problématique liée au fonctionnement interne d'une collectivité.

LE PROJET COLLECTIF (NOVEMBRE N / JANVIER N+1)

Cette mission en collectivité d'une durée de 8 à 10 semaines met les élèves, par équipes de 4, en situation d'activité professionnelle. Ils sont responsables de la conduite d'un projet complexe (cahier des charges, délais, budget, mobilisation des acteurs...) allant de l'analyse d'une demande à la phase d'aide à la décision auprès des élus. Les élèves sont amenés à mobiliser les capacités, compétences et ressources d'un cadre supérieur. Concrètement, ils réalisent un "produit" (étude, outil, enquête, dossier documentaire...) pour le compte de la collectivité d'accueil.

LE STAGE DE PROFESSIONNALISATION (AVRIL / AOÛT N+1)

Ce stage en collectivité d'une durée de 12 à 14 semaines en fin de parcours est un des moments majeurs où l'élève agit en réelle situation professionnelle. Ce stage constitue un temps fort de la professionnalisation. L'objectif est de réaliser une mission devant permettre d'acquérir ou de renforcer une expertise. Elle doit ainsi favoriser le développement de champs de compétences du niveau de responsabilité d'un administrateur en poste.

LES STAGES DE PERFECTIONNEMENT OU D'EXPÉRIENCES COMPLÉMENTAIRES (SEPTEMBRE / OCTOBRE N+1)

Ces stages en collectivité d'une durée de 2 à 4 semaines permettent aux élèves de bénéficier d'expériences complémentaires et de renforcer les compétences nécessaires à la prise de poste.

PROJETS COLLECTIFS : DES EXEMPLES

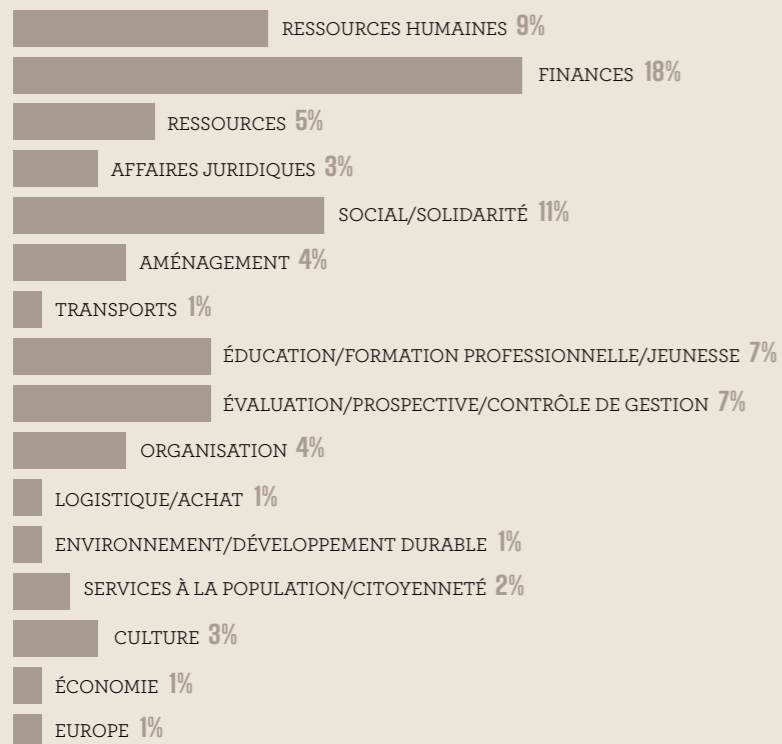
- › Enquête d'image et de satisfaction du pôle ressources ; étude sur les processus décisionnels à la Ville de Saint-Étienne.
- › Pistes d'évolutions organisationnelles au service de la stratégie régionale d'aménagement durable du territoire au Conseil régional du Nord Pas-de-Calais.
- › Conditions et moyens d'une évolution de la politique culturelle au Conseil régional Rhône-Alpes.
- › Diagnostic et pistes d'évolution de l'activité des cellules de gestion et de la fonction gestion finances dans les directions opérationnelles à la Communauté urbaine Nantes Métropole.
- › Financement privé de l'action et des projets municipaux : opportunités et modalités de recours.
- › Réussir la transition énergétique : quels enjeux pour le Grand Lyon ?

LA VALORISATION DES ÉTUDES

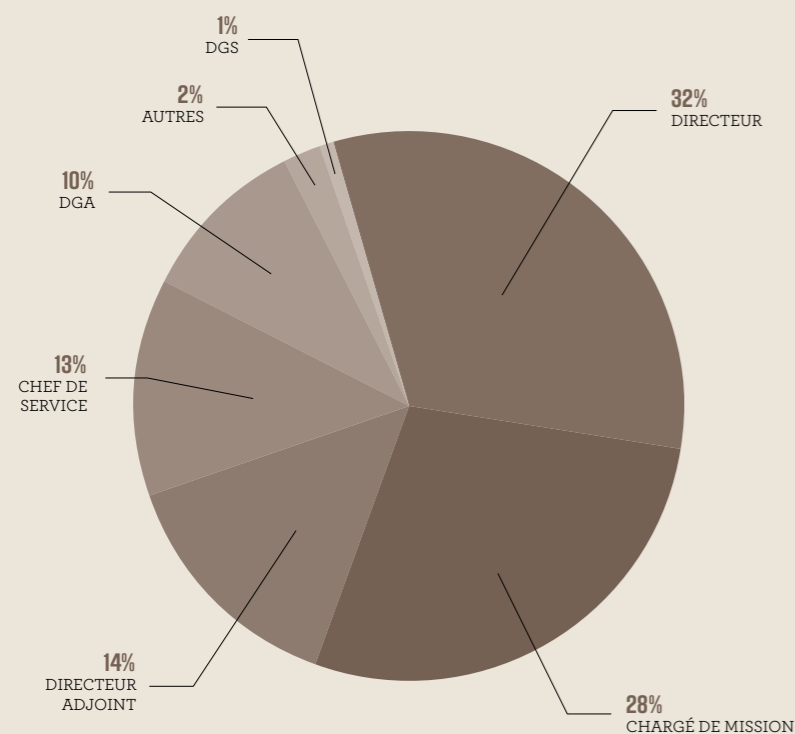
Les rapports écrits, ainsi que les études réalisées par les élèves, concourent à la démarche de professionnalisation. Ces travaux donnent lieu à une publication et parfois à une communication.

LES MÉTIERS D'ADMINISTRATEURS

DOMAINES D'ACTIVITÉ DES ADMINISTRATEURS À LA SORTIE DE LA PROMOTION



FONCTIONS DES ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX À LA SORTIE DE LA FORMATION



EXEMPLES DE RESPONSABILITÉS EXERCÉES SUITE À LA FORMATION :

- › Directeur général des services de la Ville d'Argelès-sur-Mer
- › Directrice de la culture de la Ville de Nantes
- › Directeur des finances du Conseil général de Haute-Saône
- › Directeur général adjoint ressources de la Ville et Communauté d'agglomération de Quimper
- › Directeur adjoint à la direction de la formation professionnelle du Conseil régional Midi-Pyrénées
- › Chargé de mission auprès du directeur général des services de la Ville de Cergy
- › Directrice du développement et de l'animation du territoire du Conseil général de la Haute-Marne

DEVENIR ÉLÈVE ADMINISTRATEUR TERRITORIAL : LA VOIE DU CONCOURS

Le candidat doit réunir les conditions générales suivantes :

- › être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne, ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen,
- › être en position régulière au regard des lois sur le service national.

LE CONCOURS EXTERNE

Il s'adresse aux candidats titulaires d'un diplôme national ou reconnu ou visé par l'État sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à trois années d'études supérieures après le baccalauréat (exemples : licence, maîtrise ou master, diplôme d'institut d'études politiques, diplôme d'ingénieur ou d'écoles de commerce...).

LE CONCOURS INTERNE

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics.

LE TROISIÈME CONCOURS

Il est ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de huit années au moins, d'une ou plusieurs activités professionnelles, d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association.



En savoir plus
sur les concours

WWW.CNFPT.FR



LA PRÉPARATION AU CONCOURS INTERNE D'ADMINISTRATEUR TERRITORIAL

Le dispositif de préparation du concours interne est piloté par l'INET et mis en oeuvre par l'INSET d'Angers.

Ce dispositif est accessible à tout agent public en situation d'activité et remplissant les conditions requises pour se présenter au concours interne.

L'accès à cette préparation au concours interne est conditionné par la réussite d'un test national de sélection.

Les objectifs de la préparation sont de permettre aux candidats de :

- › se familiariser avec les exigences du concours,
- › aborder les problématiques du métier avec des professionnels,
- › acquérir la méthodologie propre aux épreuves,
- › s'entraîner aux épreuves en conditions réelles,
- › bénéficier d'un accompagnement individualisé.

En savoir plus
sur la préparation
au concours interne :
WWW.INET.CNFPT.FR
"PRÉPA CONCOURS A+"

LES CONCOURS EN CHIFFRES

STATISTIQUES COMPARATIVES DES CONCOURS
D'ADMINISTRATEUR TERRITORIAL
(MOYENNE DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES).

	EXTERNE	INTERNE	3 ^E CONCOURS
NB DE POSTES	31	30	6
NB D'INSCRITS	1 502	512	85
NB DE PRÉSENTS À LA PREMIÈRE ÉPREUVE ÉCRITE	381	273	40
TAUX DE PRÉSENCE	25	53	46
SEUIL D'ADMISSIBILITÉ	12	11	10
NB D'ADMISSIBLES	64	63	14
NB DE PRÉSENTS AUX ÉPREUVES ORALES	52	50	13
SEUIL D'ADMISSION	12	11	12
NB D'ADMIS	31	30	6

ENTRÉE EN FORMATION À L'ISSUE DU CONCOURS

Les lauréats du concours sont nommés élèves par le président du Centre national de la fonction publique territoriale pour la période de formation initiale d'une durée de dix-huit mois ; ils sont rémunérés par le CNFPT.

RECRUTEMENT POST-FORMATION

À l'issue de la formation, le CNFPT délivre un certificat d'aptitude aux élèves administrateurs territoriaux. Ils sont inscrits sur liste d'aptitude pour une durée d'un an renouvelable deux fois. En situation de recherche de poste, ils peuvent se faire recruter par une collectivité territoriale. Après six mois de fonction en qualité d'administrateur stagiaire, ils peuvent être titularisés par l'autorité territoriale. 70% des élèves sont recrutés dès la fin de la formation et plus de 90% le sont deux mois plus tard.



